Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-265602805-20260916-NDCCAS20260907-DE

Centre Communal d'Action Sociale
Mairie de LOYAT
11 rue de la Mairie
56800 LOYAT
Tel 02.97.93.02.33
Fax 02.97.93.06.67

NDCCAS20260907

Extrait du registre des délibérations
du Centre Communal d'action Sociale
16 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize septembre à dix-huit heures, le bureau du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de LOYAT s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Solène LE MOING, vice-présidente.

Date de la convocation : 08 septembre 2026
Nombre de membres du CCAS : 13
Présents : Solène LE MOING - Valérie LANCELOT – Viviane LE BORGNE – Alexandra NOEL (arrivée à 18h20 au point 3) - Delphine MAINGUY – Marie-Thérèse GLEHELLO - Marie-Pierre MONNIER – Françoise ARNOLDO – Monique CHÉREL.
Absents excusés ayant donné pouvoir : Didier BOURNE donne pouvoir à Solène LE MOING, Sylvie BEAUJEAN donne pouvoir à Marie-Thérèse GLEHELLO
Absentes : Sonia GUINY, Pascale LE NOUAILLE
Votants : 11
Après avoir fait l'appel des présents et des pouvoirs
Le quorum est atteint
Secrétaire de séance Valérie LANCELOT

Subvention et achat de livres pour l'arbre de Noël des écoles

En 2025, une subvention de 7.50 € par élève et une somme forfaitaire de 200 € ont été attribuées à chaque école. Cette année, il est proposé de reconduire cette somme selon les effectifs scolaires de chacune des écoles :

- Ecole publique Théodore BOTREL :

Effectif au 1er septembre 2026 : 58 élèves
Soit un montant de : 58 X 7.50 € = 435 € +200 € = 635 €

- Ecole privée Sainte Jeanne d'Arc :

Effectif au 1er septembre 2026 : 81 élèves
Soit un montant de : 81 X 7.50 € = 607.50 € +200 € = 807.50 €

De plus, comme l'année dernière, le CCAS souhaite offrir un livre de l'Association « Lire c'est partir » au prix de 0.90 € à chaque enfant soit pour 139 enfants un montant total de 125.10 €
Il convient de désigner 2 personnes qui seront chargées de distribuer les livres aux écoles :

- Pour l'école privée : Monique et Solène et pour l'école publique : Marie-Thérèse et Françoise

Après en avoir débattu le CCAS décide à l'unanimité :

- **De valider les subventions d'un montant de 635 € pour l'Ecole publique Théodore BOTREL et de 807.50 € pour l'Ecole privée Sainte Jeanne d'Arc**
- **De valider l'achat d'un livre « Lire c'est partir » au prix de 0.90 € par enfant**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à effectuer et signer tous les actes afférents**

Pour : 11 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire

P/O du président,
La vice-présidente
Solène LE MOING.